

Liste Prioritaire du canton de Genève

Légende des cahiers par commune

Extraits de l'ouvrage: «Lambelet-Haueter, C., C. Schneider et B. von Arx (2011). Conservation des plantes vasculaires du canton de Genève: espèces et site prioritaires. Hors Série n° 12, Conservatoire et Jardin botaniques de Genève».

Chaque cahier comprend:

- Une introduction présentant succinctement les valeurs naturelles de la commune (A)
- Cinq histogrammes présentant les résultats généraux (B)
- Un tableau des sites prioritaires de la commune (C1)
- Un tableau des taxons prioritaires de la commune (espèces et sous-espèces C2)
- Un tableau des taxons non prioritaires mais menacés (C3)
- Une carte de la commune avec la localisation des sites prioritaires (D)

A. Introduction

Les chiffres concernant la population et la surface de la commune sont issus de la couche A.OCS_STAT_COMMUNE du Système d'information géographique du territoire genevois ou SITG (état juin 2010). Les chiffres concernant la population ne sont pas toujours identiques à ceux trouvés sur les sites officiels des communes.

B. Histogrammes

Occupation du territoire: surface totale selon six catégories d'occupation (adapté de l'analyse de la couche A.CAD_COUVERTURE_SOL_BASSE du SITG, état juin 2010).

Vignoble: vignes

Eau: lac, étangs, cours d'eau

Forêt: espaces forestiers

Cultures: cultures intensives, prairies, pâturages, vergers

Surfaces vertes: buissons, jardins, parcs publics, roselières, rochers et éboulis, autres surfaces vertes

Bâti: espace construit (notamment les gravières et décharges)

En légende, **la surface totale d'assolement** (selon SITG).

Sites et objets protégés: surface totale de chacun des types suivants, selon les données du SITG:

OBM: Inventaire fédéral des bas marais

PPS: Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs

Zall: Inventaire fédéral des zones alluviales

IFP: Inventaire fédéral du paysage

R.Nat: réserves naturelles cantonales (état juin 2010)

REGL: périmètres protégés selon les règlements cantonaux

LPMNS: objets protégés par la Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites.

En légende, **la surface totale couverte par les réseaux agro-environnementaux** (validés ou à valider, selon SITG, état juin 2010).

Sites prioritaires selon la protection

Zone non protégée: surface de la commune ne faisant partie d'aucun inventaire fédéral ni d'aucune zone protégée. **En rouge**: surface occupée dans cette zone par les sites prioritaires (nombre d'ha indiqué à droite de la colonne)

Zone protégée: surface de la commune en zone faisant partie d'un inventaire fédéral ou d'une zone protégée (cumuls possibles). **En rouge**: surface occupée dans cette zone par les sites prioritaires (nombre d'ha indiqué à droite de la colonne)

En légende, le **nombre de sites prioritaires** (y compris les sites partagés avec d'autres communes).

Sites selon la priorité: surface cumulée des sites en fonction du degré de priorité.

En légende, **la surface totale des sites prioritaires** (surface totale de la partie des sites présente sur la commune, à l'exclusion des parties se trouvant sur d'autres communes).

Taxons selon la priorité: nombre de taxons en fonction du degré de priorité

En légende, **le nombre de taxons prioritaires**

C. Tableaux

Sites prioritaires (classés par site/objet)

N°: numéro du site

P/p: type de site: polygone (P) ou point (p);

Site et Objet: nom composé du site;

Surface en m²: il s'agit de la surface totale du site, même s'il est partagé avec une autre commune;

Structure: la structure du site a été définie pour les besoins de la publication et correspond à une entité aisément reconnaissable pour les gestionnaires;

Milieu principal: indique le milieu représenté majoritairement sur le site selon la terminologie élaborée par DELARZE & GONSETH (2008);

P_GE: degré de priorité au niveau genevois (1 à 6);

Nb_LP_GE: nombre de taxons prioritaires à Genève;

Nb_R_GE: nombre de taxons avec une responsabilité nationale;

Nb_P_CH: nombre de taxons prioritaires au niveau suisse;

IFP: site inclus, entièrement (x) ou partiellement (p), dans l'Inventaire fédéral du paysage;

IF_div: site inclus, entièrement ou partiellement, dans divers inventaires fédéraux: OBM (Inventaire fédéral des bas marais), PPS (Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs) ou Zall (Inventaire fédéral des zones alluviales);

RNat: site inclus, entièrement (x) ou partiellement (p), dans une réserve naturelle cantonale;

REGL: site inclus, entièrement (x) ou partiellement (p), dans un périmètre protégé selon les règlements cantonaux;

LPMNS: site inclus, entièrement (x) ou partiellement (p), dans un objet protégé par la Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites.

2^e commune: autre commune avec laquelle le site est partagé (sur France, seul le pays est indiqué).

Taxons prioritaires (classés alphabétiquement)

Taxon: nom du taxon (espèce ou sous-espèce);

Numéro du site: numéros des sites sur lesquels le taxon est présent;

P_GE: priorité au niveau genevois (1 à 6);

R_GE: responsabilité nationale du canton (1 ou 2);

P_CH: priorité au niveau suisse (de 1 à 4; K: priorité cantonale, NR: non retenu).

Tous les taxons présents sur la surface totale de chaque site sont indiqués, il existe donc une probabilité pour qu'un taxon présent sur un site partagé avec une autre commune ne se trouve en fait pas sur cette commune. Ceci est surtout valable si la partie du site présente sur la commune est réduite.

Taxons non prioritaires mais menacés selon la Liste Rouge genevoise et présents sur la commune (classés alphabétiquement)

Ces taxons sont potentiellement prioritaires, mais ils n'ont pu être évalués, leur répartition exacte sur la commune étant insuffisamment documentée.

Taxon: nom du taxon (espèce ou sous-espèce);

LR_GE: degré de menace selon la Liste Rouge genevoise (CR: en danger critique d'extinction; EN: en danger d'extinction;

VU: vulnérable; NT: quasi menacé; LC: préoccupation mineure; LC/R: rare).

D. Carte des sites prioritaires de la commune

Un extrait de la carte des sites prioritaires du canton de Genève (en annexe dans la publication) a été produit pour chaque commune. Il permet de situer les sites du tableau C1 grâce à leur numéro.

Degré de priorité: de 1 à 5 du plus au moins prioritaire, degré 6 pour les sites en milieu instable (où les mesures directes de gestion sont impossibles).

Sites et objets protégés: sites et objets figurant dans des inventaires fédéraux ou bénéficiant d'une protection à l'échelon cantonal (réserves naturelles, règlements cantonaux, Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites).